

# DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE L'AMENAGEMENT DE PUYLAURENT

## ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

### Complément Chapitre 8

---

L'ouvrage de Puylaurent- Prévenchères a été construit pour assurer plusieurs fonctions :

- Soutien d'étiage du Chassezac et de l'Ardèche du 15 juin au 15 septembre,
- Apports en eau pour l'irrigation du périmètre d'irrigation de Prévenchères du 15 avril au 15 septembre,
- Ecrêtement des crues,
- Production à l'usine hydroélectrique de Prévenchères
- Amélioration des performances énergétiques des aménagements hydroélectriques situés à l'aval.

A la construction et avec les moyens de l'époque, le module a été estimé à 2.35 m<sup>3</sup>/s. Actuellement, il a été réestimé à 1.78 m<sup>3</sup>/s correspond et à une meilleure connaissance de l'hydrologie et à l'impact du changement climatique.

Afin de continuer à satisfaire les différents usages de façon équilibrée, il est donc apparu nécessaire **d'adapter ce débit de base à la réalité avec une volonté de préserver en priorité les milieux**. Pour ce faire et comme expliciter dans le paragraphe 4.2.1, EDF propose une nouvelle valeur de débit minimal basée sur une approche d'analyse de débit minimum biologique.

Cette analyse permet de déterminer une fourchette de 250 à 300 l/s. EDF a choisi de proposer **la version haute** de cette fourchette pour favoriser les milieux.

**Cette valeur est donc la meilleure alternative pour préserver les milieux naturels tout en assurant les fonctions historiques de l'aménagement, aucune autre valeur n'est donc proposée.**

Un suivi post-renouvellement est proposé par EDF pour analyser l'impact sur les milieux.